Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260619-00272026A-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix-neuf juin à dix-huit heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le quatorze juin deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le quatorze juin deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, Mme Solange GLEHELLO, M. Luc LE BLANC, M. Frédéric MARAY, Mme Marine LE MOELLE, M. Quentin PETON, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE, Mme Sylvie CAMPOS.

Absents excusés : M. Alain ABADIE ayant donné un pouvoir à Mme Annabelle COLLOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nadia CLOLUS.

N°0027-2026 – Désignation des membres concernant les commissions communales et les commissions intercommunales.

Madame le maire indique à l'assemblée que le conseil municipal peut créer des commissions communales. Celles-ci émettent un simple avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Il précise qu'il n'y a d'obligation que de créer la commission d'appel d'offres et la commission de contrôle des listes électorales. Cette dernière sera créée ultérieurement, après réception de la circulaire préfectorale relative à sa mise en place.

Il rappelle que le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Commissions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Commissions communales :

Finances, investissement	Présidente : Martine GOUÉDO - Annabelle COLLOT - Alain ABADIE - Sylvie CAMPOS - Frédéric MARAY

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260619-00272026A-DE

Travaux de voirie et bâtiments	Présidente : Martine GOUÉDO - Alain ABADIE - Luc LE BLANC - Solange GLEHELLO
Animation et vie associative	Présidente : Martine GOUÉDO - Solange GLEHELLO - Marine LE MOELLE - Sylvie CAMPOS - Nadia CLOLUS
Information et communication	Présidente : Martine GOUÉDO - Annabelle COLLOT - Quentin PETON - Marine LE MOELLE
Affaires scolaires, transport scolaire	Présidente : Martine GOUÉDO - Luc LE BLANC
Commission de contrôle des listes électorales	- Présidente : Martine GOUÉDO - Solange GLEHELLO - Frédéric MARAY
Urbanisme et environnement	Présidente : Martine GOUÉDO - Quentin PETON - Frédéric MARAY - Yves-Noël DELISLE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260619-00272026A-DE

Commissions intercommunales :

Ploërmel Communauté	- Titulaire : Martine GOUÉDO - Suppléante : Annabelle COLLOT
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Ploërmel Communauté	- Titulaire : Martine GOUÉDO - Suppléante : Annabelle COLLOT
Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust (collège 2 : Ninian Leverin)	- Alain ABADIE - Sylvie CAMPOS - Frédéric MARAY
Syndicat scolaire du pays de Josselin	- Titulaire : Martine GOUÉDO - Suppléante : Annabelle COLLOT
Elus référents sécurité routière	- Solange GLEHELLO - Luc LE BLANC
Elus CNAS (œuvre sociale pour les agents)	- Martine GOUÉDO
Correspondant défense	- Martine GOUÉDO
Elus délégués Mission locale	- Nadia CLOLUS - Solange GLEHELLO
Femodec (nuisibles)	- Luc LE BLANC

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260619-00272026A-DE

Syndicat d'énergie	- Luc LE BLANC - Alain ABADIE
Syndicat Eau du Morbihan	- Alain ABADIE - Quentin PETON - Sylvie CAMPOS
ARIC (formation des élus)	- Martine GOUÉDO - Annabelle COLLOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 23 juin 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO

